

**PROCÈS-VERBAL DU VOTE DE LA COMMISSION ÉLECTORALE
RÉGIONALE – FRANCE
28 JANVIER 2025**

A) ADHÉSION

Pour obtenir la qualité d'adhérent, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Remplir et signer le bulletin d'adhésion.
2. Signer le « Programme de Jérusalem ».
3. Fournir une copie d'une pièce d'identité.
4. Acquitter le montant du *Shekel sioniste*.

Shekel sioniste (5 €)

Le *Shekel sioniste*, fixé à 5 €, doit être collecté par les différentes factions et versé au plus tard à la fin de la campagne d'adhésion, accompagné du bulletin d'adhésion et de la copie de la pièce d'identité.

B) MODALITÉS DE VOTE

Propositions examinées concernant le mode de vote :

1. **Vote électronique "en ligne" :**
 - Résultat : **23 voix** (adopté à l'unanimité des factions).
 2. **Vote par courrier avec le système des doubles enveloppes :**
 - Résultat : **0 voix**.
-

C) RÉPARTITION DES MANDATS

Propositions examinées concernant la répartition des mandats :

1. **Répartition proportionnelle intégrale :**
 - Résultat : **9 voix** (soutenu par les factions Avoda, Meretz, Libéraux et Massorti).
2. **La liste arrivée en tête obtient l'intégralité des mandats :**
 - Résultat : **0 voix**.
3. **Système inspiré des élections municipales françaises :**
 - Description : 50 % des mandats attribués à la liste arrivée en tête, les 50 % restants répartis à la proportionnelle intégrale.
 - Résultat : **14 voix** (soutenu par les factions Likoud et Mizrahi).

D) DÉCISION FINALE

La Commission Électorale Régionale – France a validé les modalités suivantes pour l'élection des délégués au prochain Congrès sioniste d'octobre 2025 :

- Mode de vote : **vote électronique "en ligne"**.
- Répartition des mandats : **système à 50 % pour la liste arrivée en tête et 50 % à la proportionnelle intégrale.**

Nous demandons à la **Commission Électorale Centrale à Jérusalem** de valider ces décisions.